

Valorisation ou dévalorisation du travail ?

Jean-Marie Harribey

20 janvier 2023

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2023/01/20/valorisation-ou-devalorisation-du-travail>

Comme je suis un idiot utile¹ au sens commun de l'expression, je me dis la chose suivante. Parmi les nombreux commentaires entendus au soir de la grande manifestation du 19 janvier 2023 contre la réforme des retraites, certains sont vraiment étonnants de bêtise, d'aveuglement ou de cynisme, on ne sait. En voici un qui revient en boucle depuis plusieurs mois. La réforme des retraites reculant l'âge de la retraite et rallongeant la durée de cotisation opposerait ceux qui se réclament de la valeur travail et ceux qui voudraient fuir ce travail. Et qui incarnerait la valeur travail ? Le président Macron ! Et même l'ancien président Sarkozy, a-t-on entendu le 19 janvier au soir sur France Inter. On se pince, de peur d'être victime d'une hallucination, mais non, c'est bien ce qui se dit.

Si on remonte dans le temps, au cours des dernières décennies, toutes les grandes réformes portant sur le marché de l'emploi, sur le droit du travail, sur les conditions de travail, sur l'égalité des conditions d'emploi des femmes et des hommes, sur les instances de représentation des travailleurs, sur les allocations chômage, etc., ont été orientées vers le bas, et donc vers la dévalorisation du travail.

Qu'on se rappelle : cinq réformes des retraites régressives dans le passé abouties (deux ratées seulement) et une en cours ; deux réformes coup sur coup de l'assurance chômage, s'ajoutant aux anciennes de 1986 et 2001, et organisant la diminution des droits des chômeurs ; multiples allègements de cotisations sociales patronales relevant chaque fois le seuil de salaire au-delà duquel commence le dégrèvement, puis fusion avec le crédit d'impôt pur la compétitivité et l'emploi (CICE) dans le cadre d'un dénommé « pacte de responsabilité » ; suppression des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ; suppression du principe dit de faveur au sujet des conventions salariales ; loi El Khomri soumettant les libertés et droits fondamentaux du travail aux nécessités de l'entreprise, allongeant la durée quotidienne possible du travail de 10 à 12 heures, plafonnant des indemnités prud'homales de licenciement abusif, instituant le référendum d'entreprise pour contourner les syndicats, etc.²

Pourquoi une telle persistance à aller toujours vers le plus bas ? Sans doute, il fallait accompagner juridiquement et réglementairement ce qui se déroulait en même temps dans les entreprises – surtout les grandes – en matière de gestion de la force de travail. Qu'est-ce que le néolibéralisme a organisé méthodiquement depuis un demi-siècle en ce domaine ? Destruction des collectifs de travail au rythme de la mondialisation, ou dissolution au fur et à mesure des restructurations de sociétés sous la houlette de la finance, individualisation des conditions d'emploi, précarisation des contrats de travail, et tentative de faire adhérer les travailleurs aux « valeurs de l'entreprise », c'est-à-dire du profit, sous couvert de

¹ Ceci renvoie à un texte de commentaire d'un dossier d'*Alternatives économiques* de janvier 2023 sur mon blog, 31 décembre 2022, <https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2022/12/31/je-suis-un-idiot-utile>.

² Voir J.-M. Harribey, « Rapport Badinter : le diable est dans le premier article », 25 janvier 2016, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/rapport-badinter.pdf> ; « Le droit du travail deviendrait-il le droit du capital ? », 23 février 2016, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/droit-capital.pdf> ; « Le travail paie, qu'est-ce à dire ? » 23 décembre 2018, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/le-travail-paie.pdf>.

responsabilité sociale et environnementale. Comme le dit la sociologue Danièle Linhart : « Humaniser pour mieux capitaliser »³.

Ainsi, ceux qui ont « scientifiquement » dévalorisé le travail pendant que les revenus du capital caracolaient, que la bride sur le cou des financiers était lâchée, sont ceux aujourd'hui qui se revendiquent de la dénommée « valeur travail ». La vanter pour mieux la tuer ! Reconnaissons que le tour de passe-passe est malin. Et rageons que des prétendus politiques de gauche fassent chorus⁴.

Qui n'a pas remarqué qu'Élisabeth Borne a répété, au cours de son entretien dans l'émission « On n'arrête pas l'éco », le 14 janvier 2023, sur France Inter, qu'elle voulait « sauver le système de retraites par répartition » qui fonctionne sur la base des actifs payant des cotisations pour les retraités ? Ce fut un refrain pendant presque une heure. Or, qu'ont amené toutes les réformes successives des retraites et que fera celle-ci si elle aboutit ? C'est la lente érosion de ce système de retraites à mesure que les pensions décrochaient de l'évolution de la productivité du travail et des salaires et qui incitait les titulaires de hauts revenus à souscrire à des plans d'épargne par capitalisation ou à des assurances-vie. Dernière en date, la loi « Pacte », juste avant que la réforme systémique voulue par le président Macron en 2019 ne capote, introduisait des dispositions fiscales encourageant l'épargne-retraite. Aujourd'hui en France, l'encours de l'épargne-retraite est de 300 milliards d'euros pour 3 millions de titulaires⁵. Et l'encours de l'assurance-vie est de 1808 milliards d'euros⁶.

Mais l'important est peut-être ailleurs. Dans la novlangue de la classe dominante et celle d'un gouvernement qui communique par antiphrases, il y a un message subliminal : la retraite par capitalisation n'est pas une question de répartition, car chacun paie sa propre retraite. Or, rien n'est plus faux : comme dans le système dit par répartition, les pensions versées par les banques, les compagnies d'assurances ou les fonds de pension proviennent d'un prélèvement sur le fruit du travail des actifs, via les revenus du capital épargné. La grosse différence est que les droits sur ce fruit sont différents : individuels au prorata des niveaux de revenus au lieu de conférer des droits en partie socialisés permettant une certaine redistribution : il y a toujours répartition mais pas dans le sens de la solidarité.

Eh oui ! Reconnaître que toute la valeur distribuée dans l'économie vient du travail est impossible pour ceux qui se gargarisent de valoriser le travail alors qu'ils s'acharnent à le dévaloriser économiquement et symboliquement, le dégrader et le soumettre indéfiniment. Et ils n'imaginent pas qu'on puisse chambouler la répartition des revenus en faveur du travail, en même temps que les finalités de celui-ci.⁷

³ *Le Monde diplomatique*, janvier 2023. Danièle Linhart a publié *L'insoutenable subordination des salariés*, Toulouse, Erès, 2021.

⁴ Voir les blogs récents ici même : « Le sens du travail » (<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2022/09/24/le-sens-du-travail>), « Le travail et la valeur : ignorance et mystification » (<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2022/10/08/le-travail-et-la-valeur-ignorance-et-mystification>) ; ou ailleurs : « Sous le travail, quelle(s) valeur(s) ? » (<http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/sous-travail-valeur-s.pdf>) ; « Du sens du travail à la valeur : et si la gauche revenait à Marx ? » (<http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/travail-valeur-marx.pdf>).

⁵ J. Morio, « Plan d'épargne-retraite : un succès à confirmer », *Le Monde*, 7 novembre 2022, https://www.lemonde.fr/argent/article/2022/11/07/plan-d-epargne-retraite-un-succes-a-confirmer_6148781_1657007.html

⁶ Agefi (<https://www.agefi.fr/banque-assurance/actualites/quotidien/20221031/collecte-en-assurance-vie-retrouve-dynamique-353025>), qui donne un nombre plus élevé de titulaires de plans d'épargne-retraite : 3,5 millions.

⁷ Voir J.-M. Harribey, « Réduire les inégalités pour que les retraites soient soutenables socialement et écologiquement », 28 janvier 2023, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/soutenables-socialement-ecologiquement-2023.pdf>.